



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-174

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2020-09-14-002 - Arrêté préfectoral portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée pour la sécurisation du Tour de France les 16 et 17 septembre 2020 (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-14-002

Arrêté préfectoral portant autorisation de surveillance sur
la voie publique par une société de sécurité privée pour la
sécurisation du Tour de France les 16 et 17 septembre
2020



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Bureau de la sécurité intérieure,
de la défense et de la sûreté nationale

Arrêté portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée pour la sécurisation du 107e Tour de France qui se déroulera les 16 et 17 septembre 2020 dans le département de la Savoie

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L613-1, L613-2, L613-3 et R613-5 ;

VU la demande présentée le 10 septembre 2020 par la société Accueil Contrôle Assistance (ACA) sise 16 rue Béranger - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par Monsieur Jean-Edouard agissant en qualité de gérant ;

VU le bon de commande établi le 15 juillet 2020 par la Société Amaury Sport Organisation pour la sécurisation du Tour de France par la Société Accueil Contrôle Assistance ;

VU l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-01-22-20190379364 délivré le 22 janvier 2019 à la SARL ACCUEIL CONTRÔLE ASSISTANCE par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité ;

VU l'avis émis par le groupement de gendarmerie départementale de la Savoie ;

VU l'avis émis par le maire de la commune des Allues ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant le déroulement de la course cycliste "le Tour de France" ;

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er}: Est autorisée la mise en place temporaire d'agents de sécurité privés sur la voie publique par Monsieur Jean-Edouard ROJON, gérant de la société de sécurité privée Accueil Contrôle Assistance, dans les conditions suivantes :

- commune des ALLUES, le mercredi 16 septembre 2020 de 8 h à 18 h 30 :
 - le col de la Loze,
 - route du centre,
 - rue des jeux olympiques,
 - route du col de la Loze,
 - rond-point des pistes,
 - route du Belvédère.
- commune des ALLUES, le jeudi 17 septembre 2020 de 6 h à 14 h, sur les axes suivants :
 - route de l'altiport,
 - l'altiport

à l'occasion du Tour de France.

Article 2 : Cette surveillance sera effectuée par les agents de sécurité dont les noms sont mentionnés dans les deux listes annexées au présent arrêté, dans les conditions prévues à l'article L613-1 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet d'Albertville et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Savoie, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Savoie.

Chambéry, le 14 septembre 2020
Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet
Alexandra CHAMOIX